

Note de séance

3e séance du 13 janvier 1967

Présidence: M. Bonvin, président de la Confédération.
 Absents: MM. Tschudi et Celio.
 Secrétaire: M. Oser.
 Ouverture: 9 heures. Clôture: 11 heures 30

Professeur Vallat.

La proposition du département de l'intérieur concernant la nomination de M. Vallat à la chaire d'organisation agricole (Betriebslehre) incite M. Schaffner à signaler l'importance qu'il faut attacher à la question des chaires d'organisation agricoles de l'EPF. Le cas Vallat doit être examiné de plus près notamment en raison du fait que le nouveau directeur de Liebefeld sera un Romand. L'enseignement à l'EPF ne devrait pas être donné uniquement en français. Il ne faut pas laisser tomber la candidature Fässler. Il est très important de chercher à moderniser notre agriculture, en raison des perspectives inquiétantes qu'ouvre le marché commun. Nous devons différer la nomination pour prendre nos décisions sur la base d'un plan général d'occupation des chaires d'organisation agricoles de l'EPF. Il ne s'agit aucunement d'écarter la candidature Vallat.

M. Gnägi déclare partager l'avis de M. Schaffner. Le cas Fässler sera aussi sujet à discussion, car on lui reproche d'être trop théoricien.

M. le Président constate que la ^{nomination de la} candidature Vallat n'est pas combattue dans son principe ^{qu'elle est annoncée} et que seule la répartition des chaires est sujette à discussion. Il faut attendre le retour de M. Tschudi, qui devrait encore discuter le problème avec le département de l'économie publique.

M. Schaffner insiste sur la nécessité de moderniser l'agriculture suisse en raison des problèmes d'intégration qui se posent. La question des titulaires de la chaire est donc très importante. Je ne serais pas opposé à ce qu'il y ait deux chaires.

M. Spühler demande si Studer ne devrait pas être amené à maintenir la candidature qu'il a retirée.
N.B. M. Vallat est nommé professeur. Les chaires seront attribuées après discussion avec M. Tschudi.

Recours Brachotte (main-d'oeuvre étrangère).

Le recours Brachotte donne à M. Schaffner l'occasion de mentionner qu'il faudra revoir tout le problème de la main-d'oeuvre étrangère. La solution de ce problème sera difficile tant que le problème général de la pénétration étrangère n'aura pas été résolu. Des groupements se forment pour combattre notre politique. Si je cède en général aux propositions d'acceptation des recours, c'est en raison de la situation



inconfortable dans laquelle me mettent les refus d'autorisation. Il y a aussi tout le problème des étrangers assimilés qui ne veulent pas se faire naturaliser (p. ex. en raison du service militaire). Il y a en outre le cas des étrangers qui ne travaillent pas. Je reviendrai sur le problème après contact avec les "partenaires sociaux".

M. le Président pense que le cas Brachotte est un cas-limite. Les entreprises qui ont rationalisé l'exploitation sont plus touchées que les autres. Il faudrait pouvoir appliquer les dispositions avec une certaine souplesse. Ne pourrait-on pas avoir une statistique qui reflète mieux la réalité?

M. von Moos relève que les dispositions en vigueur sur l'engagement d'étrangers exigent, pour les autorisations, qu'il s'agisse d'un état de nécessité. Il sera bon de discuter une fois tout le problème, en liaison avec la question de l'initiative populaire. Il n'y a pas beaucoup de possibilités d'action. La naturalisation facilitée en est une, mais on n'en veut pas. Certains cantons s'inquiètent dès que la police fédérale des étrangers s'occupe de tel ou tel étranger oisif.

M. le Président est aussi d'avis qu'il faut prévoir la discussion du problème général sur la base des expériences faites et en vue d'une solution plus nuancée. La question de la statistique doit également être examinée.

M. Spühler est aussi d'avis que si l'on revoit le problème, il faut le traiter dans son ensemble et non seulement sous l'angle du plafonnement de la main-d'oeuvre étrangère.

M. Gnägi insiste sur l'urgence d'un examen du problème et signale le danger qu'il y aurait à vouloir tenir compte des mesures de rationalisation prises antérieurement dans les entreprises. Après l'échange de vues avec les partenaires sociaux, le département de l'économie publique devrait présenter un rapport sur le plafonnement. De son côté, le département de justice et police devrait en faire un sur la question de la naturalisation. La politique des communes en matière de naturalisation ne tient pas suffisamment compte des considérations générales.

Question Sandoz.

Le projet de réponse est approuvé, avec suppression de la phrase finale.

Accord de double imposition germano-suisse.

La proposition du département des finances donne à M. Schaffner l'occasion de recommander de ne pas aller plus loin dans les concessions à faire aux Allemands. Il faut se préoccuper de notre balance des paiements. La question de la protection fiscale de nos entreprises travaillant à l'étranger se pose aussi sous l'angle du marché commun. L'avenir

est plutôt sombre. On ne peut pas aller plus loin que ce que propose le département des finances. Plutôt rompre les pourparlers avec l'Allemagne que de faire de nouvelles concessions.

M. von Moos fait quelques remarques sur les difficultés de délimitation en matière d'entraide administrative. La prudence s'impose.

M. Schaffner mentionne les difficultés qui existent dans les rapports fiscaux avec l'Italie, notamment en raison du taux exorbitant de l'impôt sur le chiffre d'affaires à payer par les entreprises suisses travaillant dans ce pays. Nos négociations se heurtent au fait que les Italiens voudraient donner au terme "entraide administrative" un sens que nous ne pouvons pas lui donner.

M. le Président mentionne les procédés comptables en usage en Italie pour tromper le fisc et l'intervention officieuse de l'ambassadeur d'Italie au sujet de la contrebande. On a signalé à l'ambassadeur nos dispositions concernant les passages autorisés. Des Italiens sont installés en Suisse pour y organiser la contrebande. Les douaniers italiens, mal payés, se laissent souvent acheter.

La proposition du département des finances est adoptée.

Rhodésie.

La proposition du département politique ayant fait l'objet d'un rapport joint du département de l'économie publique, M. Spühler déclare se rallier à la réserve qui y est faite. Nous devons nous préoccuper de la politique de neutralité mais avoir aussi le souci de sauvegarder notre réputation à l'étranger, notamment en Afrique, et cela aussi pour des raisons économiques (c'est-à-dire dans l'intérêt de nos exportations). Nous ne pouvons pas non plus ignorer la décision de l'ONU concernant les sanctions. Nous devons aussi sauvegarder notre position "Genève". Il ne s'agit pas ici d'un conflit "entre nations", mais plutôt d'un conflit entre l'ONU et un "Etat particulier". L'ONU a le pouvoir d'imposer sa décision, quel que soit son droit. Il suffit de constater qu'elle se prévaut d'un droit et demande la coopération de tous les Etats, y compris les non-membres. Il s'agit de savoir ce qui arriverait si nous ne participions pas aux sanctions. L'ONU a pris une décision, il faut en tirer les conséquences. Nous devons éviter de participer formellement aux sanctions et devons prendre des mesures autonomes. Il s'agit aussi de savoir comment présenter la chose. Ce qui est dit dans le rapport est destiné uniquement au Conseil fédéral et ne doit pas même être communiqué aux commissions des affaires étrangères. Tous les pays en cause appliquent ces sanctions, y compris la France (malgré ses réserves) et la Suède. On doit chercher à abandonner la notion du "courant normal" qui prête à de fausses interprétations. Les importa-

tions de 1964 et 1965 devraient, à mon avis, constituer la base des autorisations. Pour aujourd'hui, il s'agit seulement de prendre une décision de principe et de m'autoriser à consulter les commissions des affaires étrangères. Suivant leur réaction, je proposerai un arrêté pour une mesure autonome. Il faudra voir comment publier la chose et informer UThant de cette décision autonome. UThant a parlé de l'envoi d'un questionnaire aux différents Etats. Il faudrait chercher à éviter d'y répondre. Il importera de présenter les choses adroitement (à fin janvier ou au début de février).

M. le Président constate que la présence des sept conseillers fédéraux serait nécessaire pour prendre une telle décision. M. Spühler a raison d'insister sur notre position spéciale et le caractère autonome de notre décision, inspirée cependant par l'idée de solidarité.

M. Schaffner constate qu'il y a accord presque total avec le rapport remis par le département politique. Seul le chiffre 4 du chapitre III appelle des remarques. Le problème est surtout psychologique et diplomatique. Il faut penser à la réaction des Etats sous-développés et veiller à ne pas être mis dans le même sac que le Portugal et l'Afrique du Sud. On doit signaler que notre importation est négligeable mais que nous ne voulons pas importer pour d'autres pays. Il faudra dire que le chiffre de nos exportations sera au maximum celui du "courant normal" valable actuellement et faire ressortir le caractère autonome de notre décision. L'information de la presse devra être soigneusement préparée. UThant devra être informé par notre représentant à New York. M. Spühler peut traiter l'affaire sur cette base avec les commissions. Ne rien dire du tout à la presse aujourd'hui.

M. von Moos fait une réserve concernant la 2^e phrase du chiffre 9 du rapport. Au chiffre 1 des "Schlussfolgerungen", il faudrait ou biffer le motif indiqué ou en indiquer deux (politique de neutralité et non-appartenance à l'ONU). Lors du vote, la France et l'URSS se sont abstenues. On peut donc se demander si la décision est régulière. Avant de consulter les commissions, nous devrions prendre la décision de principe. Ce n'est pas les commissions qui doivent décider. Le moment venu, il faudra renseigner le public sur les raisons que nous avons de ne pas participer formellement aux sanctions.

M. Gnägi relève qu'il s'agit plutôt d'une affaire interne (entre la Grande-Bretagne et la Rhodésie) ^{que} d'un conflit international. Je me rallie aux conclusions du rapport et aux remarques du département de l'économie publique. Mais je fais des réserves pour les chiffres 1 et 3. Il y a plus que la "politique de neutralité". Parler de courant normal n'est-ce pas reconnaître un état de guerre? Il me semble qu'il faudrait renseigner immédiatement la presse en mentionnant que les commissions seront consultées. Si nous ne disons rien, la presse sera sûrement renseignée par tel ou tel membre d'une commission.

M. le Président constate qu'il y a unité de vues sur le fond du problème. On pourra encore porter l'accent sur tel ou tel point et il reste la question de la présentation. Uthant sera renseigné par notre représentant à New York.

M. Gnägi demande s'il ne serait pas possible de renseigner la presse à l'issue de la séance de la première commission (mardi soir).

M. Spühler pense qu'une information de la presse ne sera possible que lorsqu'on aura rédigé le texte de la réponse à l'ONU. ~~Aucune décision n'a été prise aujourd'hui. Il ne s'agit que d'une base de travail pour l'administration.~~ *Aujourd'hui, il ne faut prendre qu'une décision de principe en vue de l'information des commissions parlementaires et d'une base de travail pour l'administration.*
M. von Moos se demande si le système bicaméral permet de renseigner le public déjà après la séance de la première commission. Le chancelier devrait pouvoir dire dès maintenant que le Conseil s'est occupé de l'affaire et consultera les commissions.

Le Conseil conclut qu'il n'y aura aujourd'hui aucune communication à la presse, que le département politique établira ce qu'il faudra dire après la séance de la première commission et qu'on verra, après la séance de l'autre commission, comment rédiger les textes.

Dîner diplomatique.

Le Conseil décide de le fixer au 24 février.

Exercice de la défense nationale.

Le Conseil considère qu'il devrait entrer en possession des décisions prises par le "gouvernement" fonctionnant dans l'exercice.

Abolition des surtaxes douanières USA sur les montres.

M. Schaffner fait quelques remarques et constate que l'événement est assez important pour que le Conseil fédéral manifeste publiquement sa satisfaction. Il commentera la décision devant les journalistes accrédités.